

NOTE SUR L'ALIMENTATION SCOLAIRE

ORSTOM - NUTRITION  
INSTITUT BOUISSON BERTRAND  
Zolad - Rue de la Croix Verte  
F - 34100 MONTPELLIER  
TÉL. (67) 41.13.04

Par L. BASCOULERGUE

ORSTOM - NUTRITION  
INSTITUT BOUISSON BERTRAND  
Zolad - Rue de la Croix Verte  
F - 34100 MONTPELLIER  
TÉL. (67) 41.13.04

Bel 50

INTRODUCTION

Chaque fois que l'instruction cesse d'être le privilège d'une classe sociale pour s'étendre à la masse, on se trouve en présence de problèmes variés dont l'un des principaux est l'alimentation des enfants. En effet, l'école et ses servitudes va rompre brusquement l'équilibre qui s'était établi entre l'enfant et son milieu après le long et périlleux passage qui l'a conduit de l'allaitement maternel à l'alimentation de l'adulte. On va demander à cet enfant de fournir un effort intellectuel et pour certains un effort physique, car l'école se trouve parfois à plusieurs kilomètres de la maison familiale. Pour les enfants habitant loin de l'école, la journée va se passer le plus souvent à jeun, et c'est le ventre vide qu'il leur faudra aborder les subtilités et les pièges de la grammaire ou de l'arithmétique. Ces conditions néfastes nuisent directement à la qualité de l'enseignement et retentissent gravement sur la santé de la jeunesse et partant sur l'avenir du pays. Il ne serait ni sage ni juste d'ignorer ces faits.

Après bien d'autres pays, le Cameroun se trouve à son tour placé devant ce problème.

A juste titre, le gouvernement favorise et étend le domaine de l'instruction. Il ne saurait se désintéresser de l'alimentation scolaire qui est un des gages de succès de cet effort, car selon l'adage "mens sana in corpore sano", on ne prend vraiment soin de l'esprit sans s'inquiéter du corps.

On peut atteindre ce but de bien des façons, allant du repas complet au simple goûter, ceci étant surtout fonction des besoins et des possibilités locales. Ainsi, on voit le Maroc distribuer une soupe ou un ragoût scolaire, alors que la Norvège s'attache au célèbre -

.../...

OCT. 1966

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 204 28  
Cpte : B

"goûter d'Oslo", suivie dans cette voie par la Libye et le Mexique. Chaque pays doit tenir compte des besoins qui lui sont propres et surtout de ses moyens financiers et alimentaires.

Au Cameroun, comme dans bien des pays tropicaux, les besoins sont considérables et les moyens limités. Au cours d'une enquête effectuée dans les écoles du Diamaré, nous avons pu constater qu'il était urgent de s'attaquer à ce problème. Certes il a reçu par endroit des solutions partielles, grâce à des initiatives privées, comme cela se passait en Europe au siècle dernier. Mais la santé des enfants ne saurait dépendre de la charité ou du bon vouloir de quelques uns, et des mesures d'ensemble s'imposent si l'on ne veut pas voir la fréquentation et les succès scolaires baisser en même temps que l'état sanitaire de la jeunesse.

#### PROGRAMME A ENVISAGER

##### I/ Goûter scolaire.

Les enquêtes sur la consommation alimentaire réalisées dans le Sud et l'Est du Cameroun ont mis en évidence la pauvreté de la ration en protéines et en éléments protecteurs. L'alimentation scolaire devra donc s'attacher à compléter l'alimentation familiale. Pour cela on peut envisager le système des goûters à base de produits locaux.

<sup>a.</sup>  
On/préconisé avec succès dans certains Etats Africains des goûters à base d'arachides grillées à raison de 50 grammes d'arachides par enfant et par jour. Ces goûters sont d'un intérêt nutritionnel certain, car ils apportent lipides, protéines, et vitamines du groupe B en quantité importante. Ils sont très appréciés des enfants et ont le très grand avantage de ne nécessiter aucune mise de fond, les arachides étant fournies par le village de l'enfant lui-même. Ce goûter peut être envisagé au Cameroun pour compléter l'alimentation familiale, mais il est insuffisant pour les enfants qui, ne rentrant pas à midi chez eux, n'auront pour tout viatique qu'une poignée d'arachide dans la journée. Il est nécessaire de procurer à ces enfants un repas équilibré et substantiel.

.../...

2/ Repas scolaire.

Ce repas équilibré et substantiel devrait en principe apporter le tiers des besoins journaliers de l'enfant en calories et la moitié de ses besoins en protéines, minéraux et vitamines. Il devrait être à base de produits locaux, d'une part pour ne pas choquer les goûts et les habitudes de l'enfant et d'autre part en raison du prix de revient.

Des menus types à base de produits locaux, ont été établis pour le Nord et le Sud du Cameroun. En se référant aux tarifs de la mercoriale établie par les services de la statistique, le prix d'achat des produits entrant dans la composition des repas s'élève à 20 francs par jour et par enfant. Mais il y a lieu d'ajouter l'amortissement du matériel, le salaire du personnel et le combustible nécessaire à la cuisson, ce qui porterait le prix du repas à environ 30 francs. Comme il faut compter à peu près 180 jours d'école par an, l'alimentation d'un enfant pour le repas de midi et pour une année scolaire s'élèverait à 5.400 frs.

Afin de ne pas aboutir à un budget prohibitif, il serait indispensable de sélectionner les enfants qui bénéficieront de ces repas. Comme nous l'avons dit plus haut, seuls les enfants ne pouvant pas rentrer chez eux à midi y auraient droit, c'est-à-dire, en pratique, ceux qui habitent à plus d'une demi heure de marche de l'école. Dans un premier temps, il serait donc nécessaire de réaliser une enquête dans les écoles afin de connaître le pourcentage approximatif d'enfants devant bénéficier du repas pris à la cantine. Cette sélection rationnelle présenterait l'avantage de diminuer considérablement le nombre de rationnaires et en conséquence de diminuer d'autant le prix de l'opération. Il n'en reste pas moins que l'on arrive très vite à des demandes de crédits élevés. Ce problème n'est pas particulier au Cameroun et bien peu de pays sont suffisamment riches pour supporter de telles charges. C'est pourquoi on a cherché à résoudre le problème de plusieurs façons.

Le système le plus souvent utilisé consiste à faire supporter une part des frais à l'Etat, une part au département, une à la commune et une aux parents. Pour cette dernière, on peut envisager d'exempter les enfants indigents désignés par les autorités locales responsables.

.../...

Dans ces conditions, on aborderait avec quelques chances de succès le problème des cantines scolaires dont l'utilité, n'est mise en doute par personne, mais dont la réalisation fait reculer beaucoup de bonnes volontés en raison de l'effort financier demandé.

### 3/ Cantines pilotes.

Avant de prendre des décisions d'ensemble, il convient d'étudier cette question à fond. C'est pourquoi il nous a semblé judicieux de proposer dans le plan quinquennal la création de cantines pilotes qui permettront l'étude des multiples problèmes posés par l'alimentation scolaire :

- Problème de financement que nous avons envisagé plus haut;
- Problème de personnel; d'une part il faut un directeur à chaque cantine : à peu près partout ce rôle est rempli par le maître d'école qui, à l'autorité, joint la compétence; d'autre part il est nécessaire de recruter une ou deux femmes pour la préparation des repas;
- Problème de matériel et de locaux; dans ce domaine on pourra se cantonner au minimum indispensable;
- Problème de ravitaillement et de stockage;
- Enfin problème psycho-sociologique, un des plus importants, car il conditionne le succès de l'opération. En effet il faut tout d'abord que les maîtres soient convaincus de l'utilité de l'effort supplémentaire qu'on leur demande. Il faut que les parents acceptent de participer aux frais dans la mesure de leurs moyens. Enfin, il faut que les enfants soient satisfaits de ces repas et en tirent profit.

Ces cantines pilotes permettront de préciser les besoins et les possibilités de réalisation.

Enfin, si le projet est retenu, il serait souhaitable, voire nécessaire de créer au Ministère de l'Éducation Nationale un bureau chargé de centraliser et de diriger tout ce qui a trait à l'alimentation scolaire. A ce bureau pourraient être rattachés des comités locaux de l'alimentation scolaire groupant parents d'élèves, maîtres et autorités départementales.

.../...

C O N C L U S I O N

Au Cameroun où l'enseignement est en pleine expansion, on ne saurait négliger l'alimentation des écoliers qui conditionne la réussite des programmes scolaires et la santé de la jeunesse. Cette alimentation complémentaire est d'autant plus impérieuse que les études effectuées ont montré une alimentation traditionnelle qualitativement déficiente.

Pour les enfants rentrant chez eux à midi un goûter à base d'arachides peut être suffisant. Par contre, pour ceux qui habitent loin de l'école, il est nécessaire de leur procurer un repas complet et équilibré à midi.

Avant d'envisager un programme d'ensemble, il semble utile de créer des cantines pilotes qui permettront d'étudier les différents aspects de la question et entre autre, l'important et délicat problème du financement.

NORD CAMEROUN

Repas équilibré pour un enfant d'âge scolaire

NOM DE L' ALIMENT		POIDS gr.
I)	Mil - Sorgho	150
ou	Haricot	150
ou	Voandzou	150
2)	Poisson séché ou fumé	40
ou	Poisson frais	150
ou	Farine de poisson	20
ou	Viande fraîche	100
ou	Viande séchée	30
3)	Arachide décortiquée	20
4)	Feuilles vertes - Oignons - Tomates	100
ou	Fruits (papayes, mangues, citron etc.)	100
5)	Gombo - Piment	5
	Sel	5

Quand cela est possible on peut et même on doit remplacer 2 et 3 par un tiers de litre de lait.

.../...

SUD CAMEROUN

Repas équilibré pour un enfant d'âge scolaire

NOM DE L' ALIMENT		POIDS gr.
I)	Tubercules de manioc - Taro - Macabo - Igname	400
ou	Patate	
ou	Banane plantain	400
ou	Maïs (Grain - Farine)	150
ou	Farine de manioc	150
	Bâton de manioc	250
2)	Arachide décortiquée	20
3)	Poisson séché - Poisson fumé	40
ou	Poisson frais	150
ou	Farine de poisson	20
ou	Viande fraîche	100
ou	Viande boucanée	40
4)	Feuilles vertes - Oignons - Tomates	100
ou	Fruits (oranges, mandarines, pamplemousse, papayès, mangues, ananas, etc...)	100
5)	Gombo - Piments	5
	Sel	5

.../...

Valeur nutritionnelle des repas scolaires du  
Sud et du Nord Cameroun

	Calories	Protéines gr.	Calcium mg.	Fer mg.	Vit. A U.I.	Thiamine mg.	Riboflavi- ne mg.	Niacine mg.	Vit. C mg.
Besoins d'un enfant de 9 ans -	2000	60	1000	10	3500	1,0	1,5	10	60
Le Repas du Sud apporte -	620	26 dont 15 pro- téines ani- males -	300	5	1400	0,6	0,3	7	50
Le Repas du Nord apporte -	700	36 dont 15 pro- téines ani- males -	220	7	1000	0,7	0,36	8	30

.../...

PLAN DES OPERATIONS POUR UN PROGRAMME D'ALIMENTATION  
SCOLAIRE ET D'EDUCATION NUTRITIONNELLE  
AU CAMEROUN

-----

Le Gouvernement de la République Fédérale du Cameroun ci-après dénommé le Gouvernement.

L'organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation ci-après dénommée F.A.O.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ci-après dénommé le F.I.S.E.

Désireux de parvenir à un accord sur un programme d'alimentation scolaire et d'éducation nutritionnelle au Cameroun, notamment sur le but de la portée du projet sur les obligations qui seront assumées par chacune des parties.

Déclarant qu'ils désirent s'acquitter de ces obligations dans un esprit d'amicale collaboration.

Sont convenus ce qui suit :

Article I.

BASE DES RELATIONS

L'accord de base conclu entre le Gouvernement et la F.A.O. le ..... et l'accord de base conclu entre le Gouvernement et le F.I.S.E. définissent les relations entre le Gouvernement et les institutions participantes pour l'exécution de ces projets; les articles du présent plan d'opération doivent être interprétés à la lumière des accords de base respectifs.

Article II.

ZONE DES OPERATIONS

Le programme couvrira l'ensemble de la République Fédérale du Cameroun, territoire de 426.850 km<sup>2</sup> (+Cameroun Britannique - C.B.), peuplé de 3.330.000 (+ C.B.) habitants.

.../...

Le Ministère de l'Education Nationale dirige l'enseignement de tout le pays. En 1960, le nombre d'enfants scolarisés s'élevait à 360.000 (+ C.B.) soit 40 % de la population scolarisable. Ces 360.000 enfants étaient répartis dans 2.833 écoles. Il convient de signaler que la scolarisation est plus poussée au Sud qu'au Nord.

Le Programme sera limité à 10.000 enfants répartis de façon homogène dans 100 écoles des différentes régions. Ce Programme touchera donc 1 école sur 30 environ.

Article III.

OBJECTIF DU PLAN

I - Objectif à long terme.

Le plan d'alimentation scolaire, d'éducation nutritionnelle et de vulgarisation agricole, partant des écoliers pour atteindre toute la population, vise d'une part à faire prendre conscience aux populations de leurs problèmes nutritionnels et d'autre part à améliorer l'alimentation grâce à l'agriculture, en tenant compte des données recueillies dans les enquêtes alimentaires nutritionnelles et agricoles déjà réalisées et en cours de réalisation.

Cette amélioration doit se traduire par :

1) une augmentation de 40 % de l'apport protidique global dans le Sud-Cameroun en développant la culture du maïs et des légumineuses, entre autres dans la plaine bananière, conformément au projet de reconversion partielle des cultures de cette région.

2) une augmentation de 70 % de la consommation de protéines animales dans le Sud-Cameroun. Dans cette région, l'augmentation de la ration en protéines animales sera obtenue par l'extension de la pêche maritime, par l'amélioration du petit élevage et des conditions actuelles d'exploitation et de commercialisation du troupeau de bovins de l'Adamaoua.

.../...

3) une augmentation de 50 % de la consommation de protéines animales du Nord-Cameroun, en enseignant une exploitation rationnelle du troupeau et en améliorant les procédés de capture, de transformation et de commercialisation des poissons du Logone.

4) la régularisation du niveau calorique dans les régions Nord où l'alimentation est à bases de mil, en améliorant les conditions de culture, de stockage et en utilisant les farines d'arachide et de coton produites par les huileries locales.

5) la lutte contre les carences saisonnières en vitamines A et C dans les régions Nord par une action intensive de l'Agriculture en faveur de la plantation d'arbres fruitiers par l'intermédiaire des verges scolaires.

6) l'introduction progressive du sel iodaté dans l'alimentation des populations des régions où sévit l'endémie goitreuse.

## II - Objectifs à court terme.

1) Vulgarisation agricole en tenant compte des besoins nutritionnels grâce aux jardins et vergers scolaires. Cette vulgarisation dirigée techniquement par l'Agriculture sera adaptée à chaque région naturelle.

2) Enseignement des données de base de nutrition et de vulgarisation agricole aux instituteurs.

3) Enseignement de la nutrition aux élèves des écoles d'enseignement ménager. Enseignement des rudiments de la nutrition et de l'agriculture aux enfants des écoles.

4) Amélioration de l'alimentation des écoliers grâce aux repas pris dans les cantines scolaires. Ces repas viseront à compléter l'alimentation traditionnelle. Ils seront riches en protéines animales et en éléments protecteurs. Entre autres, vitamines A et C dans le Nord en saison sèche. Iode dans les régions goitrigènes.

.../...

5) Modification des habitudes alimentaires des enfants en les habituant à consommer des produits riches en protéines, comme les farines de poisson et d'arachide, aliments susceptibles d'être produits dans l'avenir par le Cameroun.

Article IV.

PLAN D'ACTION

- Le Ministère de l'Education Nationale décide dans un premier temps de créer une section d'alimentation scolaire rattachée au Ministère.

- Cette section sera chargée du développement des opérations ultérieures tant dans le domaine de l'alimentation scolaire que dans celui de l'éducation nutritionnelle et de la vulgarisation agricole.

- La section sera dirigée par un fonctionnaire de l'enseignement qui suivra le cours de formation de nutritionnistes de Dakar en 1961.

- Elle comprendra une sous-section pédagogique chargée de rédiger les manuels destinés aux maîtres et aux élèves et de traiter tous les sujets se rapportant à l'enseignement.

Une sous-section agricole chargée des jardins et vergers scolaires et de la vulgarisation agricole. Cette sous-section sera dirigée par un délégué de l'Agriculture qui sera responsable de toute la partie agricole du programme. Dans les diverses régions, ce rôle sera confié aux services de l'Agriculture et en particulier aux secteurs de modernisation agricole.

Le programme se déroulera dans les écoles choisies en deux phases. Il touchera 20 écoles au Nord-Cameroun et 20 écoles au Sud-Cameroun la première année, 30 nouvelles écoles au Nord et 30 au Sud la deuxième année, ce qui fera 100 écoles au total, groupant environ 10.000 enfants.

Le but à atteindre est triple :

- vulgariser les notions d'agriculture;
- enseigner des notions d'hygiène alimentaire;
- améliorer l'alimentation des écoliers.

.../...

Pour atteindre ces objectifs, on organisera d'une part des jardins et vergers scolaires, d'autre part des cantines scolaires. La création de ces jardins et de ces cantines sera accompagnée d'un enseignement des notions élémentaires de nutrition et d'agriculture, l'ensemble formant un tout cohérent.

La clef de voûte de ce programme est évidemment la section d'alimentation scolaire, mais rien de valable ne saurait être réalisé sans une formation sérieuse des instituteurs qui seront directement chargés des cantines et des jardins scolaires, ainsi que de l'enseignement des notions d'hygiène alimentaire et d'agriculture.

Dans un premier temps, il convient donc de former ces instituteurs. Pour cela, un stage d'un mois à Yaoundé est prévu, 15 jours étant réservés à la nutrition et aux cantines scolaires, les 15 autres aux jardins scolaires et à l'agriculture. On prévoit 25 stagiaires du Nord-Cameroun en mai 1962 et 25 stagiaires du Sud en août 1962. (Les vacances scolaires du Nord vont du 1er Avril au 1er Juillet, celles du Sud du 1er Juillet au 1er Octobre). On a prévu pour chaque région 5 stagiaires supplémentaires en prévision de défections.

Ce stage, essentiellement pratique, sera dirigé par le fonctionnaire chef de la section alimentation scolaire, il sera assisté de techniciens de l'agriculture. Un expert en nutrition de la FAO chargé de superviser le programme supervisera également le stage. Cet expert est demandé d'Avril à Octobre 1963. En 1963 aura lieu un stage analogue à celui de 1962 pour la réalisation de la deuxième phase du programme.

Afin de former certains éléments ayant des connaissances plus approfondies, 5 instituteurs du Nord-Cameroun suivront le stage organisé par la FAO à Dakar en mai 1962 et 5 instituteurs du Sud-Cameroun suivront le stage analogue organisé à Brazzaville en août 1962.

L'ensemble de ces stagiaires formera une base solide sur laquelle pourra se développer le programme prévu.

.../...

Chronologie des opérations.

Ière phase.

a) Mise en place.

- Mars-Avril 1962 : organisation de la section alimentation scolaire.
- Mai-Juin 1962 : mise au point définitive par la section alimentation scolaire du programme d'alimentation scolaire et des jardins et vergers scolaires en définissant :
  - les écoles où seront installées cantines et jardins scolaires : nombre, lieu;
  - en précisant quels seront les enfants devant bénéficier des repas : tous ou les plus défavorisés;
  - élaboration précise des menus selon les régions en tenant compte des menus déjà mis au point.
  - évaluation précise du prix des repas, du prix des aliments fournis par le Gouvernement.
  - plan de livraison détaillé du matériel fourni par le FISE ainsi que des aliments riches en protéines.
  - définition des objectifs agricoles selon les régions.
  - préparation du stage des instituteurs.
- juillet 1962 : début de fonctionnement des cantines et jardins scolaires au Nord-Cameroun (20 écoles).
- octobre 1962 : début de fonctionnement des cantines et jardins scolaires au Sud-Cameroun (20 écoles).

b) Plan de fonctionnement.

L'année 1962 sera consacrée à la mise en fonctionnement de 20 cantines et jardins scolaires dans le Nord-Cameroun en Juillet et de 20 autres cantines et jardins scolaires dans le Sud-Cameroun en Octobre.

.../...

En outre l'année 1962 sera consacrée à la mise au point par le sous-secteur pédagogique d'un manuel destiné aux maîtres et d'un manuel destiné aux cours d'enseignement ménager. En même temps, mise au point de lectures à thème nutritionnel et agricole et de leçons d'hygiène alimentaire pour l'enseignement primaire dans le Sud-Cameroun. Ce travail sera réalisé en utilisant les données des enquêtes nutritionnelles déjà réalisées dans cette région.

c) Formation du personnel.

1/ Cours de formation à Dakar en Novembre-Décembre 1961 et Janvier -Février 1962 du fonctionnaire de l'enseignement chargé de la section d'alimentation scolaire.

2/ Cours de formation programme FAO/UNICEF.

- Cinq instituteurs du Nord-Cameroun en Avril 1962 à (Dakar ou Abidjan);

- Cinq instituteurs du Sud-Cameroun en Août 1962 (à Brazzaville ou Yaoundé).

3/ Stages de formation locaux : Mai 1962 à Yaoundé 25 instituteurs du Nord-Cameroun;  
Août 1962 à Yaoundé, 25 instituteurs du Sud-Cameroun.

2ème phase.

a) Extension du programme.

- Juillet 1963 : début de fonctionnement de 30 nouvelles cantines et 30 jardins scolaires au Nord-Cameroun.

- Octobre 1963 : début de fonctionnement de 30 cantines et jardins scolaires au Sud-Cameroun.

b) Plan de fonctionnement.

En 1963, les 60 nouvelles cantines scolaires et les 60 jardins scolaires porteront à 100 le nombre des écoles bénéficiant du plan d'opération pour l'alimentation scolaire et l'éducation nutritionnelle au Cameroun.

.../...

Pendant l'année 1963, la sous-section pédagogique mettra au point un manuel destiné aux maîtres du Nord-Cameroun. Elle rédigera des lectures à thème nutritionnel et agricole pour les élèves du Nord-Cameroun, ainsi que des leçons d'hygiène alimentaire adaptées à cette région. Ce travail sera réalisé en utilisant les données des enquêtes alimentaires et nutritionnelles qui se déroulent en 1961.

c) Formation du personnel.

- Mai 1963 : stage de formation de 35 instituteurs du Nord-Cameroun à Yaoundé.
- Août 1963 : stage de formation de 35 instituteurs du Sud-Cameroun à Yaoundé.

EVALUATION.

Le Gouvernement et la FAO assureront conjointement la responsabilité de l'évaluation du présent projet pendant toute sa durée.

Le plan d'action sera réexaminé et modifié d'un commun accord entre les trois parties contractantes, chaque fois qu'il sera jugé nécessaire de le faire.

La période initiale pendant laquelle la FAO et le FISE fourniront une assistance pour l'exécution de ce projet est de 2 ans (1962-1963).

La collaboration ultérieure fera l'objet de discussions entre les trois parties contractantes.

Article V - Administration et répartition des responsabilités.

Le projet sera exécuté sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale avec le conseil technique de la FAO et l'assistance matérielle du FISE.

Le Directeur du Service de l'Alimentation scolaire aura la responsabilité immédiate de l'administration du projet.

.../...

Article VI - Obligations de la FAO.

La FAO qui a participé à l'élaboration de ce programme s'engage à fournir, si le Gouvernement l'inclut dans son programme d'assistance technique en 1963, un expert pour une période minimum de six mois en qualité de conseiller technique de la FAO auprès du Ministre de l'Éducation Nationale pour ce projet. Cet expert sera chargé de la supervision des stages et de l'orientation du programme au moment de la mise en place des nouvelles cantines et des nouveaux jardins scolaires. Pour ce faire son séjour se situera de Mai à Octobre 1963.

La FAO accordera d'autre part une bourse d'étude au fonctionnaire chef de la section d'alimentation scolaire pour suivre le cours de Dakar (1961-1962).

La FAO, dans le cadre de son programme de formation du personnel auxiliaire, accordera 10 bourses pour permettre à cinq instituteurs de participer au cours de l'Ouest Africain et à cinq autres de participer au cours Afrique Centrale.

Article VII - Obligations du FISE.

Jusqu'à concurrence d'une somme de : ....., frais d'expédition compris, le FISE fournira l'assistance décrite ci-dessous pendant les années 1962 et 1963.

A - Aliments riches en protéines :

à raison de : pour le Sud-Cameroun : 20 g. de farine de poisson 1 fois par semaine,

40 g de poisson séché 2 fois par semaine,

40 g de farine d'arachide 1 fois par semaine.

pour le Nord-Cameroun : 20 g de farine de poisson 1 fois par semaine,

40 g de lait écrémé en poudre 2 fois par semaine,

40 g de farine d'arachide 1 fois par semaine.

.../...

Il y a 36 semaines de cinq jours de classe dans l'année scolaire et le programme s'adressera à 2.000 enfants au Nord et 2.000 enfants au Sud la première année; à 5.000 enfants au Nord et 5.000 au Sud la seconde année. Les quantités nécessaires seront :

Farine de poisson :	Ière année	2,8 T
	<u>2ème année</u>	<u>7,2 T</u>
	Total	10 tonnes

Poisson séché :	Ière année	5,7 T
	<u>2ème année</u>	<u>14,4 T</u>
	Total	20 tonnes

Lait écrémé en poudre :	Ière année	5,7 T
	<u>2ème année</u>	<u>14,4 T</u>
	Total	20 tonnes

Farine d'arachide :	Ière année	5,7 T
	<u>2ème année</u>	<u>14,4 T</u>
	Total	20 tonnes

B - Sel iodaté : 5 g par élève et par jour - Pour les 2 ans : 12,5 T

C - Matériel pour cantines scolaires :

Equipement de 100 cantines devant servir 10.000 enfants (40 en 1962, 60 en 1963) :

fourchettes	12.500	} majoration de 25 % par rapport à l'effectif pour couvrir les pertes et détériorations diverses.
cuillers	12.500	
couteaux de table	12.500	
gobelets matière plastique	12.500	
assiettes matière plastique	25.000	

.../...

marmites de 10 l	200
marmites de 20 l	400
marmites de 30 l	200
casseroles de 2 l	500
seaux matière plastique de 20 litres	400
cuvettes matière plastique de 10 l	1.000
louches	300
couteaux de cuisine	500
couteaux de buche-rie	200
cuillères de cuisine	500
écumoirs	200
brocs en matière plastique de 2 l	1.500

D - Matériel pour jardins et vergers scolaires.

Equipement de 100 jardins scolaires (40 en 1962 et 60 en 1963).

houes	I par 5 élèves	2.000
rateaux	I " " "	2.000
transplantoirs	I " " "	2.000
cultivateurs à 3 dents	I " " "	2.000
bêches	I par 20 élèves	500
pioches	I " " "	500
arroseurs	I par 5 élèves	2.000
pulvérisateurs	2 par école	200
poudreuse à main	2 " "	200
brouette	2 " "	200
balances à légumes	I " "	100
sécateurs	2 " "	200

E - Crédits pour l'impression de manuels, de fiches techniques.

Pour les écoles primaires, l'enseignement ménager et l'agriculture - 5.000 \$.

F - Matériel Audio-visuel comprenant :

- un appareil de projection cinématographique
- un appareil de projection pour films et vues fixes
- l'ensemble du matériel complémentaire nécessaire 4.000 \$.

G - Bourses d'étude. pour formation du personnel enseignant destiné à

.../...

diriger les cantines et jardins scolaires : 120 stagiaires répartis en 4 stages d'un mois chacun à Yaoundé.

H - Transport.

3 voitures légères de liaison	9.000 \$
I camion Renault I.400 Kg.	3.000 \$
I autobus de 20 places	3.000 \$

Ces véhicules seront utilisés de la façon suivante :

I véhicule léger de liaison pour le Médecin-Chef de la Section Nutrition qui participera activement au programme et entre autre au contrôle médical;

I véhicule léger de liaison pour le Chef de la Section d'Alimentation scolaire chargé de la supervision du programme;

I véhicule léger de liaison pour l'agronome, Chef de la Section agricole nutrition formé au cours de Dakar, qui sera chargé de la mise en place et de la supervision des jardins scolaires.

Le camion Renault I.400 Kg. servira à la mise en place du matériel des cantines et jardins scolaires. Il sera utilisé le moins possible pour le transport des denrées.

L'autobus de 20 places servira à Yaoundé aux 4 cours de formation des instituteurs.

Article VIII. - Obligations du Gouvernement.

I - Sous réserve des dispositions des articles VI et VII, le Gouvernement et plus particulièrement le Ministère de l'Education Nationale s'engage à exécuter le plan d'action décrit à l'article IV entre autres :

- créer une Section d'alimentation scolaire comportant le personnel nécessaire pour l'action envisagée;

.../...

- prendre les mesures budgétaires nécessaires au programme envisagé devant couvrir en 2 ans 10.000 écoliers;
- collaborer avec le Ministère de l'Agriculture pour l'installation, le fonctionnement et l'orientation des jardins et vergers scolaires et pour l'inclusion dans le programme scolaire de la vulgarisation agricole;
- collaborer avec le Service de Santé pour introduire dans l'enseignement primaire des notions de nutrition, d'une part grâce à des lectures à thème nutritionnel, d'autre part grâce à des leçons d'hygiène alimentaire s'intégrant dans le programme d'hygiène.  
L'hygiène alimentaire fera également partie des cours des écoles normales des instituteurs et des écoles d'enseignement ménager.

2 - L'exécution des mesures décrites au plan d'action amènera le Gouvernement et plus particulièrement le Ministère de l'Education Nationale à dépenser pendant la durée de ce plan :

A) Alimentation scolaire :

- construction de foyers en briques pour la cuisson des aliments,
- frais de cuisine : bois, personnel, frais divers,
- aliments de base : mil, tubercules, bananes plantain,
- viande fraîche, poisson frais ou oeufs 1 jour par semaine.

B) Personnel du Service :

- un directeur
- deux collaborateurs
- un secrétaire

- deux chauffeurs poids lourds
- trois chauffeurs voitures légères.

C) Frais de fonctionnement :

- fournitures de bureau
- téléphone, électricité
- carburant, lubrifiant et entretien des véhicules.

3 - Le Ministère de l'Education Nationale prendra à sa charge :

- a) les frais d'entrepôt et de transport à l'intérieur du pays du matériel et des fournitures du FISE;
- b) les dépenses accessoires qui pourraient être nécessaires pour l'exécution du programme.

4 - Le Ministère de l'Education Nationale procurera à l'expert fourni par la FAO :

- a) les moyens de secrétariat nécessaires,
- b) les moyens de transport nécessaires,
- c) une aide pour l'obtention d'un logement,
- d) toutes autres facilités dont le Gouvernement et la FAO pourront convenir.

Article IX - Rapport établi par le Gouvernement.

Le Ministère de l'Education Nationale tiendra la FAO et le FISE au courant des progrès réalisés dans l'exécution du projet.

Article X - Publications.

Le Ministère de l'Education Nationale et la FAO et le FISE se consulteront en ce qui concerne la publication, tant sur le plan national que sur le plan international, des conclusions et des rapports

établis à l'occasion du projet.

Article XI - Continuation du projet.

Lorsque l'assistance fournie par la FAO et le FISE aura pris fin, le Gouvernement continuera le programme dans la limite des ressources disponibles.

Article XII - Comptabilité des fournitures du FISE.

Le Ministère de l'Education Nationale sera responsable de la réception, de la comptabilité et de l'emmagasinement des fournitures et du matériel procuré par le FISE.

Les méthodes comptables employées seront conformes aux règles générales de la comptabilité-matières du FISE et permettront de fournir au FISE des renseignements qui lui sont nécessaires.

Article XIII - Moyen d'évaluation.

Le Ministère de l'Education Nationale mettra à la disposition de la FAO les moyens de procéder à l'évaluation du programme, lorsqu'il sera nécessaire, y compris l'accès aux renseignements statistiques des autres services gouvernementaux.

Article XIV - Responsabilité à l'égard des tiers.

Le Gouvernement assumera une pleine responsabilité au sujet de tout recours contre la FAO et le FISE, leur personnel, au Cameroun, à l'occasion de toute assistance qui aura été ou aura pu être fournie par la FAO et le FISE à l'occasion du projet.

Le Gouvernement défendra à ses frais la FAO et le FISE, leur personnel dans l'éventualité de tout recours de ce genre.

.../...

Si le Gouvernement effectue un paiement quelconque en application de la présente disposition, le Gouvernement sera habilité à faire valoir tous les droits, recours et titres que la FAO et le FISE auraient pu faire valoir contre des tiers.

La présente disposition ne vise en aucun cas les recours exercés contre la FAO ou le FISE à raison de dommages par un membre de leur personnel.

DISPOSITIONS FINALES

1. Le présent Plan d'opérations entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties; il restera en vigueur jusqu'à la cessation de l'assistance internationale fournie par la FAO et le FISE, y compris la période qui pourra être nécessaire pour l'exécution des arrangements relatifs à la liquidation de cette assistance.

2. Le présent Plan d'opérations pourra être modifié d'un commun accord entre les parties.

3. Lorsque l'exécution du projet aura pris fin, la dévolution du matériel et des fournitures procurés aux termes de l'article VII du présent Plan d'opérations et dont le FISE aura conservé la propriété, sera décidée d'un commun accord entre le Gouvernement et le FISE, conformément aux règles et principes appropriés.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Plan d'opérations.

Fait en ..... exemplaires en langue française.

A Le Ministre de l'Education Nationale  
Pour le Gouvernement du Cameroun

A le  
pour la FAO

A le  
pour le FISE